



# CHARTRE D'ÉTHIQUE



Chez Safran, nous accordons une place essentielle au sens de nos actions. C'est pour cela que nous nous sommes dotés d'une raison d'être, qui reflète notre identité et nos valeurs. C'est également pour cela que l'éthique occupe une place centrale au sein du Groupe.

Parce qu'elle définit ce qui doit être, l'éthique est capitale pour Safran. Elle fixe les valeurs et les principes qui doivent présider à toute action, pour chacun d'entre nous, partout dans le monde.

En 2005, nous avons formalisé notre charte d'éthique. Depuis, nous n'avons eu de cesse d'approfondir nos exigences en la matière. Aujourd'hui, nous pouvons nous appuyer sur un dispositif de conformité adapté, qui comprend de nombreux référentiels, procédures internes et guides d'application, et qui permet de rassembler non seulement les 79 000 collaborateurs du Groupe, mais aussi nos fournisseurs et nos partenaires, autour de valeurs communes.

Safran est ainsi devenu, en 2012, la première société cotée française à être certifiée en matière de prévention du risque de corruption internationale, avant d'obtenir le Label Relations Fournisseurs Responsables en 2017.

Cette culture d'intégrité transparaît également dans notre nouvelle stratégie RSE (responsabilité sociétale d'entreprise), dont l'un des quatre piliers vise à « incarner l'industrie responsable ».

Afin que nos engagements soient tenus, l'implication de tous est primordiale. Chacun de nous, quel que soit son rôle dans l'entreprise, son entité de rattachement ou le pays dans lequel il ou elle exerce, doit être irréprochable dans la réalisation de ses activités. Aucun manquement à l'éthique ne peut être toléré, chez Safran tout comme chez l'ensemble de nos partenaires.

Cette recherche permanente d'exemplarité fait la force de notre Groupe, elle est également une condition nécessaire à nos succès futurs. C'est pourquoi je tiens à réaffirmer ici toute ma détermination à ce que cette charte d'éthique soit pleinement respectée par tous.

Olivier ANDRIÈS  
Directeur Général

## SOMMAIRE

### AVANT-PROPOS

### ADHÉRER AUX PRINCIPES FONDAMENTAUX

- Connaître notre raison d'être
- Respect de notre charte d'éthique
- Respect des lois et réglementations
- Devoir de vigilance
- Respect des libertés individuelles et des droits humains

### ADOPTER DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES ADAPTÉES

- Loyauté et intégrité
- Tolérance zéro à l'égard de la corruption
- Respect des règles à l'importation et à l'exportation
- Concurrence loyale

### PROMOUVOIR UNE GESTION INTÈGRE ET EXIGEANTE DES INFORMATIONS

- Contrôle des informations
- Protection du caractère confidentiel de certaines informations

### PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

- Prise en compte des enjeux environnementaux pour un développement durable
- Lutte contre le réchauffement climatique
- Préservation d'un environnement sain

### ÊTRE À L'ÉCOUTE DES PARTIES PRENANTES

- Relations avec les actionnaires
- Relations avec les fournisseurs
- Confiance et satisfaction de nos clients et de nos partenaires
- Rapports avec la société civile

## AVANT-PROPOS

La présente charte d'éthique formalise les valeurs et principes de référence communs du Groupe.

Elle constitue le socle sur lequel s'appuie l'ensemble des politiques, chartes, procédures, référentiels, codes de conduite et guides internes adoptés par le Groupe dans le domaine de l'éthique et des comportements à adopter. Chacune et chacun d'entre nous quelle que soit sa position hiérarchique, son entité ou sa zone géographique est à la fois le promoteur et le gardien des règles de conduite qu'elle contient.

Safran veille à ce que ses activités soient conduites dans le respect des législations et réglementations applicables et en conformité avec ses sept valeurs, promues au sein de chacune de ses filiales et de chacun de ses sites, partagées par l'ensemble de ses collaborateurs, et à ce titre constituant l'identité même du Groupe : la priorité au client, le respect des principes de la charte d'éthique, l'innovation, la réactivité, la puissance de l'équipe, la valorisation des femmes et des hommes et la responsabilité citoyenne.

Cette charte n'a pas pour but de se substituer ou d'aménager les lois et règlements en vigueur, mais de donner à chacun des éléments d'appréciation et des références en toutes circonstances dans la conduite de ses activités professionnelles.

Ainsi, la charte d'éthique s'inscrit dans la politique de conformité du Groupe. Elle est en accord avec la Raison d'Être de Safran.

Dans chacun des domaines couverts dans la charte d'éthique, Safran a développé un dispositif de conformité mettant en œuvre des procédures internes, des référentiels et des guides régulièrement mis à jour dans une approche de progrès continu.

# ADHÉRER AUX PRINCIPES FONDAMENTAUX

## CONNAÎTRE NOTRE RAISON D'ÊTRE

Grâce à l'engagement de ses collaborateurs, grâce à l'innovation et à l'excellence opérationnelle, Safran invente, fabrique et soutient en service des solutions de haute technologie pour contribuer durablement à un monde plus sûr, où le transport aérien devient toujours plus respectueux de l'environnement, plus confortable et plus accessible. Safran engage aussi ses compétences au service d'enjeux stratégiques tels que la défense et l'accès à l'espace.

## RESPECT DE NOTRE CHARTE D'ÉTHIQUE

Il est demandé à chaque collaborateur où qu'il se trouve dans le monde, quel que soit son métier, son niveau de responsabilité ou son entité d'appartenance dans le Groupe, de prendre connaissance de la charte d'éthique, d'en connaître le contenu, de la respecter et de la faire respecter.

Le Groupe promeut tant en interne qu'en externe, auprès de l'ensemble des parties prenantes, les principes éthiques qui sont les siens.

## RESPECT DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS

Dans tous les pays où le Groupe exerce ses activités, tous ses collaborateurs respectent et agissent en conformité avec la loi et les réglementations internationales, fédérales, nationales et locales applicables. Safran est d'autant plus attentif à ce point que la connaissance et la compréhension des règles par ses collaborateurs peuvent être parfois difficiles dans des environnements culturels et juridiques très différents de ceux dans lesquels les collaborateurs ont travaillé auparavant. En cas d'interrogation ou de doute, ils devront immédiatement s'adresser à leur hiérarchie ou à la Direction juridique.

Les collaborateurs qui travaillent dans une filiale commune entre une société du Groupe et une société tierce doivent respecter les lois du pays où est implantée et enregistrée cette filiale, ainsi que celles auxquelles sont soumis ses actionnaires.

L'intégrité, l'honnêteté et la transparence doivent guider les collaborateurs du Groupe dans l'exercice de leurs activités professionnelles et les relations interpersonnelles. Il leur faut agir, vis-à-vis des clients, fournisseurs, partenaires et vis-à-vis de la société civile en général dans l'intérêt du Groupe et dans le respect des lois et réglementations.

Safran veille plus particulièrement au respect des lois régissant la lutte contre la corruption, la concurrence, le contrôle des exportations et réexportations, le travail et l'emploi, la sécurité, la santé et la protection de l'environnement ainsi que les libertés fondamentales et les droits humains internationalement reconnus.

## DEVOIR DE VIGILANCE

Le Groupe adopte les précautions les plus adaptées en fonction de ses activités pour identifier les risques et prévenir des atteintes graves aux droits humains, à l'environnement, à la santé et à la sécurité tels que décrits dans son plan de vigilance.

Ces principes guident le Groupe dans ses choix relatifs à la composition de sa chaîne de sous-traitance.

## RESPECT DES LIBERTÉS INDIVIDUELLES ET DES DROITS HUMAINS

Safran ne tolère aucune atteinte aux libertés individuelles et droits humains dans ses activités.

Le Groupe ne finance aucun parti politique et les activités politiques éventuelles des collaborateurs s'exercent exclusivement en dehors des lieux et du temps de travail.

Les pratiques religieuses que peuvent avoir les collaborateurs s'exercent exclusivement en dehors des lieux et du temps de travail, sauf autre obligation légale.

La tolérance et le respect d'autrui s'imposent tant aux collaborateurs du Groupe qu'à toutes les entités du Groupe à leur égard.

Le Groupe assure l'égalité des chances à l'ensemble de ses collaborateurs grâce à un cadre de travail où les recrutements et les promotions sont effectués en fonction des seules compétences professionnelles et des résultats.

Safran ne tolère aucune forme de discrimination, liée notamment au sexe, au handicap, à la situation familiale, à l'âge, à l'orientation sexuelle, aux convictions religieuses, à l'activité syndicale, aux origines ethniques, sociales et culturelles, que ce soit en interne ou lors des contacts avec les clients, les fournisseurs, les partenaires commerciaux et autres prestataires externes.

Pour permettre à chacun l'épanouissement dans la profession choisie, le Groupe respecte la dignité et la vie privée de chacun, la diversité, et assure la protection de la santé et de la sécurité de tous au travail.

Toutes les entités du Groupe s'engagent à protéger la vie privée des personnes, à respecter les lois applicables en matière de protection des données personnelles et à prendre les mesures nécessaires à cette protection, y compris en cas de transfert et d'hébergement de ces données hors de leur territoire national d'origine.

Tout comportement ou action pouvant aller à l'encontre de ces principes, et en particulier toute forme de harcèlement moral ou sexuel, est inacceptable.

# ADOPTER DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES ADAPTÉES

## LOYAUTÉ ET INTÉGRITÉ

Chaque collaborateur doit respecter les principes de loyauté, discrétion, prudence et d'intégrité vis-à-vis des clients, fournisseurs et autres partenaires.

Le Groupe ne tolère aucun manquement ni aucun compromis, pour quelque motif que ce soit. Chacun partage cette exigence en agissant pour la renforcer, notamment en appliquant les règles et procédures internes et en aidant à la détection de tout écart ou comportement frauduleux. Toute situation qui poserait question à un collaborateur doit être immédiatement soumise à sa hiérarchie ou à tout autre canal de remontée d'évènement prévu à cet effet.

Les collaborateurs du Groupe s'interdisent de porter atteinte à la réputation du Groupe ou de compromettre l'intégrité de son patrimoine, de ses systèmes d'information et de ceux de ses partenaires qui y sont connectés.

Tout collaborateur doit veiller à ne pas s'exposer (que ce soit par ses propres actions ou celles de ses proches) à une situation où ses intérêts seraient en contradiction avec ceux du Groupe. Le collaborateur doit déclarer toute situation de conflit d'intérêts, avéré ou potentiel, à sa hiérarchie ou aux directions compétentes.

De même, devront être abordées avec la plus grande circonspection les acquisitions d'actions, directement ou par personne interposée, dans le capital d'entreprises en relation d'affaires avec le Groupe.

## TOLÉRANCE ZÉRO À L'ÉGARD DE LA CORRUPTION

Safran, ses sociétés et ses collaborateurs ne tolèrent aucune dérive en matière de corruption, active ou passive, directe ou indirecte ou de trafic d'influence dans ses relations d'affaires, les relations interpersonnelles et les pratiques professionnelles quotidiennes avec des acteurs du secteur public comme du secteur privé.

Safran veille à maintenir une haute exigence d'honnêteté et d'intégrité de ses partenaires. Safran a adopté un code de conduite qui définit et illustre les différents comportements à proscrire.

Les sociétés du Groupe respectent l'ensemble des conventions internationales relatives à la lutte contre la corruption ainsi que les lois anti-corruption en vigueur dans les pays auxquelles elles sont soumises.

En aucun cas, le Groupe, ses sociétés et ses salariés ne recourent à un tiers pour accomplir ce que l'éthique ou la loi leur interdit de réaliser eux-mêmes. Engager les services d'un partenaire commercial aux fins de corrompre une personne, physique ou morale, est un délit au regard des lois de lutte contre la corruption. Préalablement à toute relation contractuelle avec un partenaire commercial, les sociétés du Groupe engagent un processus de sélection méthodique et documenté.

Discernement, discrétion et prudence avec les interlocuteurs sont requis. Les gratifications commerciales, comme les cadeaux et invitations, accordées ou reçues de clients, fournisseurs et autres partenaires n'ont d'autre but que de consolider l'image de marque et d'entretenir de bonnes relations d'affaires. Leur valeur doit toutefois demeurer symbolique et elles ne sauraient influencer, ou donner l'impression d'influencer, une décision commerciale. Les gratifications commerciales sont interdites par la loi sous certaines conditions et dans certains pays. Les collaborateurs du Groupe doivent respecter les règles et législations applicables dans chacun des pays où Safran exerce son activité.

## **RESPECT DES RÈGLES À L'IMPORTATION ET À L'EXPORTATION**

Groupe d'envergure internationale, Safran achète des biens et services auprès de divers fournisseurs. Il fournit également des biens et services à ses clients dans le monde entier. Il est par conséquent essentiel qu'il se conforme strictement à l'ensemble des réglementations applicables à ses activités d'exportation.

Avant de se livrer à une activité d'exportation, il convient que les collaborateurs du Groupe vérifient l'éligibilité de l'adresse de livraison et du destinataire. Ils doivent également s'assurer que l'entité dispose, s'il y a lieu, de la totalité des licences et permis nécessaires, y compris les autorisations administratives et agréments pour les produits ou technologies réglementés. Ce travail doit se faire en liaison avec l'organisation de Safran en charge du contrôle des exportations.

Les activités d'importation font également l'objet de diverses lois et réglementations, et il appartient aux collaborateurs du Groupe de se conformer à l'ensemble des normes applicables. Il leur incombe de connaître les lois et réglementations applicables au secteur d'activité concerné et de s'y conformer.

Toute infraction aux réglementations sur les exportations ou importations aurait de très graves conséquences pour le Groupe.

## **CONCURRENCE LOYALE**

Partisan d'une concurrence loyale, le Groupe entend se conformer strictement aux lois en matière de concurrence applicables dans les pays où il exerce ses activités. En règle générale, celles-ci interdisent les ententes ou manœuvres susceptibles de restreindre ou de fausser la concurrence ou le commerce. Sont notamment prohibés les ententes sur les prix, les abus de position dominante, les manipulations des procédures d'appel d'offres, les répartitions de marchés, territoires ou clients entre concurrents, ainsi que le boycott ou l'inégalité de traitement entre certains clients ou fournisseurs sans justification légale.

L'échange ou la divulgation d'informations commerciales sensibles concernant des concurrents, clients ou fournisseurs sont également susceptibles de constituer une violation des engagements contractuels et une infraction aux règles de concurrence applicables.



# PROMOUVOIR UNE GESTION INTÈGRE ET EXIGENTE DES INFORMATIONS

## **CONTRÔLE DES INFORMATIONS**

Chaque collaborateur doit assurer la protection des informations confiées, transmises ou produites dans le cadre de ses fonctions. Il s'attache plus particulièrement à respecter les règles internes en la matière (notamment rédaction de documents, emails, lettres, échanges et circulation d'informations) ainsi que les exigences applicables aux communications, à la fois écrites et orales.

## **PROTECTION DU CARACTÈRE CONFIDENTIEL DE CERTAINES INFORMATIONS**

En raison de la nature de nos activités, chacun de par ses fonctions, a accès à des informations confidentielles qui constituent un actif important du Groupe. Confidentielles ou secrètes, ces informations sensibles ne sauraient être divulguées ou communiquées à l'extérieur du Groupe. La même attention doit être apportée aux informations confidentielles confiées par des tiers. De même, les informations concernant la Défense nationale d'un État détenues par un collaborateur font l'objet d'une protection spéciale très étroitement règlementée.

En outre, Safran étant une société cotée, toute information confidentielle qui a le caractère d'information privilégiée au sens de la réglementation boursière, doit demeurer confidentielle. L'utilisation de cette information privilégiée à des fins personnelles constitue un délit d'initié, passible de poursuites judiciaires au civil et au pénal.

# PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

## **PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Aujourd'hui, plus que jamais, préserver l'environnement est une mission essentielle de tous les collaborateurs du Groupe.

Safran adopte des objectifs de performance durable en prenant en considération les enjeux environnementaux liés à son activité.

## **LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE**

Le changement climatique étant un défi majeur et systémique pour l'aviation, Safran s'inscrit dans les objectifs mondiaux visant la limitation des rejets de CO<sub>2</sub>.

Safran s'est mis en ordre de marche pour devenir un leader de la décarbonation du secteur aéronautique.

Safran intègre ces enjeux dans sa stratégie, dans la recherche et développement, la conception de ses produits et tout au long du processus industriel de fabrication, de services associés et de distribution.

## **PRÉSERVATION D'UN ENVIRONNEMENT SAIN**

Au-delà des enjeux liés au climat, le Groupe s'efforce de réduire son empreinte environnementale.

Pour ce faire, Safran s'engage à favoriser l'écoconception en l'appliquant à l'ensemble du cycle de vie de ses produits et à limiter les risques chimiques, les nuisances sonores, l'utilisation de ressources non renouvelables et la consommation énergétique.

# ÊTRE À L'ÉCOUTE DES PARTIES PRENANTES

## **RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES**

Le Groupe assure, à ses actionnaires ainsi qu'à l'ensemble de la communauté financière, la diffusion simultanée, effective et intégrale d'informations pertinentes, exactes, précises et sincères, diffusées conformément à la réglementation applicable aux sociétés cotées. Il est attentif à la mise en œuvre des principes et recommandations internationaux en matière de gouvernance d'entreprise.

## **RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS**

Le Groupe sélectionne ses fournisseurs sur la base de critères objectifs et exige d'eux un haut niveau de performance pour satisfaire pleinement ses attentes et celles de ses clients. Le Groupe s'interdit de recourir à des fournisseurs qui contreviendraient aux libertés fondamentales et aux droits humains et utiliseraient notamment le travail des enfants ou le travail forcé.

Ayant comme ambition de partager ses engagements avec ses fournisseurs et sous-traitants, Safran dispose d'une charte Achats Responsables favorisant une relation de confiance sur le long terme.

## **CONFIANCE ET SATISFACTION DE NOS CLIENTS ET DE NOS PARTENAIRES**

Partenaire de confiance, Safran s'engage à agir dans l'intérêt de ses clients pour les satisfaire au mieux. Le Groupe accorde une importance majeure à la fiabilité et l'efficacité de ses produits et services afin de contribuer à l'excellence opérationnelle de ses clients. Pour cela le Groupe met en œuvre les ressources nécessaires pour assurer un haut degré de qualité, de sécurité, d'intégrité et de sûreté de ses produits et services.

## **RAPPORTS AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE**

Par l'innovation et le développement de ses produits, Safran s'engage à prendre en considération les attentes de la société civile, notamment en matière d'impact sur l'environnement et les écosystèmes locaux.

Engagé en faveur de l'apprentissage et des bassins d'emplois dans lesquels il évolue, Safran participe à des initiatives et des partenariats avec le monde de l'éducation en veillant à l'insertion professionnelle, la formation des plus jeunes et la diffusion de l'innovation.

Safran dispose de fondations lui permettant d'approfondir ses pratiques civiques et responsables pour défendre l'intérêt général et le bien commun.

### « Pour aller plus loin »

En cas d'interrogation sur une situation ou un comportement, ou de doute sur la conduite à tenir, il convient de consulter sa hiérarchie ou la direction juridique, la direction financière, le contrôle interne, la sécurité des systèmes d'information, la direction qualité, les ressources humaines, la sûreté, la direction de l'audit et du contrôle interne, la direction conformité commerciale, contrôle export et douane, le comité conformité, éthique et anti-fraude.

Il est également possible d'utiliser le dispositif d'alerte grâce à l'adresse électronique dédiée : [safran@alertethic.com](mailto:safran@alertethic.com).

Il s'agit d'un canal sécurisé pouvant être anonyme, pour signaler confidentiellement les situations susceptibles d'être en contradiction avec les principes de la charte d'éthique. Il est ouvert non seulement aux salariés et collaborateurs occasionnels du Groupe mais également aux clients et fournisseurs.

*Tous les documents d'éthique et de conformité de Safran ainsi que les contacts utiles sont accessibles sur le site intranet :*

<https://insite.collab.group.safran/minisites/GroupStandarts/ReferentielOperationnel/Juridique/Pages/GRP-0079-References.aspx>

Le contenu de cette charte d'éthique peut également être trouvé dans la GRP-0079.

---

**POWERED  
BY TRUST**

---

**Safran**

2, boulevard du Général-Martial-Valin

75724 Paris Cedex 15 - France

Tél: +33 (0)1 40 60 80 80

[safran-group.com](http://safran-group.com)

---

